

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP Sc/20-07 Séance du 1 3 AVR 2007

B051 – Acquisitions foncières TERRITORIALISATION DES SERVICES DU CONSEIL GENERAL ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE DESTINE AU REGROUPEMENT DES CENTRES MEDICO-SOCIAUX DE WITTENHEIM ET DE KINGERSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU les avis domaniaux des 12 avril et 11 juillet 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'acquérir les parcelles de terrains cadastrées sous : Commune de WITTENHEIM - Section 42 n° 216/32 et 217/32 d'une contenance totale de 20 a 97 ca, au prix de 283 100 €.
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits sur l'enveloppe 89846, chapitre 21, nature 2115, fonction 0202 du budget départemental.
- Autorise le Président ou son représentant à signer les actes d'acquisition correspondants.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet | 6 AVR 2007

Publication | 2 0 AVR 2007

Pour la Protection | 2 0 AVR 2007

Ludovic LIONS

Ludovic LIONS

Charles BUTTNER